

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BALME DE SILLINGY**

SÉANCE DU 11 MAI 2026 OUVERTE À 19H30

L'an deux mille vingt-six, le 11 mai, le conseil municipal de **LA BALME DE SILLINGY**, dûment convoqué le 05 mai 2026, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Madame le Maire, Séverine MUGNIER**.

Délibération n° 2026-038
Désignation du correspondant défense

Nombre de conseillers :

En exercice : 29

Présents : 26

Votants : 29

Présents « Groupe de la Majorité » :

Mesdames Laure BAYET, Odette BOIMOND, Élisabeth BOIVIN, Élodie DONDIN, Audrey DUPARC, Floriane ESCOLANO, Jessica GOLAZ, Malwina JOLLIVET, Emilie MODOLA, Séverine MUGNIER, Laetitia PERROQUIN, Annie THOMÉ

Messieurs Thomas BIELOKOPYTOFF, Laurent CHAPUS, Rocco COLELLA, Jérémie MAXIT, Bruno MICHOTEY, Jean-Claude PEPIN, Morgan RENNER, Stéphane RIALLAND, Guillaume SOL, Pedram VINCENT

Présents « Groupe de la Minorité » :

Mesdames Catherine FAURÉ, Magali MARTINEZ

Messieurs Gilles GODDET, François TERRIER

Absents ayant donné pouvoir :

Madame Martine FREBOURG à Madame Séverine MUGNIER
Monsieur Anthony LABALME à Madame Laetitia PERROQUIN
Monsieur Alexandre VITTOZ à Monsieur Guillaume SOL

Secrétaire de séance :

Floriane ESCOLANO

Madame Séverine MUGNIER, Maire, rapporteur, fait l'exposé suivant :

La désignation d'un correspondant défense par commune, dispositif prévu par la circulaire du Premier ministre du 2 août 2000, concourt au développement du lien entre la Nation et ses armées au niveau local. Le correspondant défense (CORDEF) est un élu désigné en conseil municipal pour être l'interlocuteur privilégié des autorités militaires et préfectorales en matière de défense et de sécurité nationale au niveau communal. Il constitue un maillon essentiel du réseau départemental animé par la délégation militaire départementale (DMD) de la Haute-Savoie.

La mission du correspondant défense s'articule autour de trois axes : la politique de défense, le parcours citoyen et la mémoire et le patrimoine. Il est un relais d'information vers les citoyens sur la politique de défense de la France, il contribue à la sensibilisation des jeunes générations à la défense et assure un rôle pédagogique quant au devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il convient de désigner un membre du conseil municipal en qualité de correspondant défense.

Il est proposé au conseil municipal de désigner Madame Elisabeth BOIVIN comme correspondant défense.

Le conseil municipal de La Balme de Sillingy,

VU les circulaires du 02 août 2000, du 18 février 2002, du 24 avril 2002 et du 27 janvier 2004 portant sur la désignation d'un conseiller municipal en charge des questions de défense dans chaque commune ;

VU l'exposé présenté par Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

Article unique :

Désigne Madame Elisabeth BOIVIN comme correspondant défense pour la durée du mandat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal adopte à l'unanimité la délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**La secrétaire de séance
Floriane ESCOLANO**



**Le Maire
Séverine MUGNIER**



Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
De sa réception en Préfecture le
De sa publication le

Dans les deux mois à compter de sa publication ou de sa notification, cet acte administratif est susceptible de recours devant le tribunal administratif territorialement compétent.